



Un autre regard

SIEGE NATIONAL

COMMUNIQUE

Un projet de plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015 est proposé par la DGS aux membres du comité d'orientation convoqués le 26 janvier 2012.

Le document présenté a pour objectif de fournir aux ARS des orientations qui tiennent compte des dernières évolutions de l'environnement et des dispositions de la loi du 5 juillet 2011 sur les soins sans consentement.

Mais, alors que la loi du 5 juillet prévoit bien, en particulier pour les troubles psychiatriques dits sévères, la nécessité de :

- 1 - confirmer la responsabilité actuelle des secteurs psychiatriques en les coordonnant au sein des projets d'établissement de santé,
- 2 - "organiser un dispositif de réponse aux urgences psychiatriques",
- 3 - reconnaître le rôle des aidants de proximité dans leur rôle d'alerte et d'accompagnement médical et social en "veillant à la qualité et à la coordination des actions de soutien et d'accompagnement des familles" et de leurs associations,

L'Unafam considère que le document proposé par la DGS n'apporte pas de réponses suffisantes dans les trois domaines mentionnés et qu'il doit être revu en conséquence.

Concernant le rôle des aidants, l'Unafam rappelle, qu'en vertu de l'article 203 du code civil, les parents assurent des responsabilités considérables. Tous les proches de personnes malades sont de véritables acteurs au quotidien et non pas simplement des personnes qu'il suffit d'assister. Le plan ne peut ignorer cet état de fait et doit apporter des réponses adaptées dans la cité. L'Unafam demande, qu'au titre du "soutien et de l'accompagnement des familles" prévus par la loi, les services assurés par des pairs auprès des familles soient reconnus et financés à leur juste mesure. L'Unafam ajoute, qu'en période d'austérité financière, l'aide apportée aux services assurés par les associations d'aidants familiaux constitue une solution particulièrement opportune.

A Paris, le 19 janvier 2012.

Jean CANNEVA
Président

Contact presse : Anne Pierre-Noël, tél : 01 53 06 30 43

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES - RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SIEGE NATIONAL : 12, Villa Compoint • 75017 PARIS
Ecoute-Famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43 • Fax : 01 42 63 44 00
site internet : www.unafam.org • e-mail : infos@unafam.org
N° SIRET : 784 363 483 00040 • APE 8899 B